

**Prévention
primaire**

Un bénéfice à long terme pour l'entreprise

Agissez le plus tôt possible sur les conditions de travail qui posent problème. Vous réduirez ou éliminerez ainsi les risques professionnels et éviterez leur effets néfastes sur la santé de vos salariés.

Pourquoi l'appliquer ?

Intégrer la prévention des risques professionnels le plus en amont possible permet à coup sûr d'éviter des situations futures insatisfaisantes voire irréversibles en terme de sécurité, de productivité et de bien-être au travail. Si le coût des actions de prévention peut paraître élevé, les bénéfices à long terme valent largement les investissements nécessaires.

La démarche

Toute démarche de prévention comporte trois étapes essentielles :

- l'identification des risques et la caractérisation des dangers (les différentes catégories de risques sont listés ci-contre) ;
- l'évaluation de l'exposition des salariés afin d'estimer les risques encourus ;
- enfin, la mise en place d'actions techniques et/ou organisationnelles pour limiter voire supprimer les expositions aux risques.

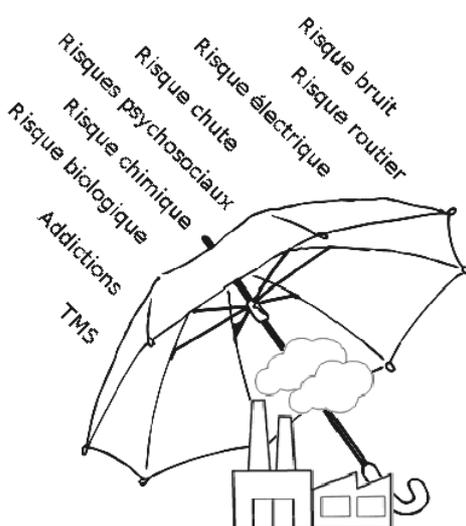
La prévention primaire, cela peut être :

- de l'ergonomie de conception ou de correction ;
- la mise en place de protections collectives ou si nécessaire individuelles ;
- la substitution d'un produit ou procédé chimique dangereux ;
- la protection de l'environnement ;

- une modification de l'organisation du travail ;
- une démarche de prévention participative afin d'améliorer les conditions de travail ;
- une information, une formation concernant les risques de santé au travail

Vous disposez d'outils pour mener à bien des actions de prévention primaire :

- le Document unique **d'évaluation des risques** professionnels, ressource incontournable en matière de prévention ;
- la Fiche d'entreprise établie par votre médecin du travail. **Elle recense** les risques propres à votre établissement et préconise des recommandations.



RISQUES PROFESSIONNELS

- Risques physiques liés :
 - aux ambiances thermiques
 - à l'éclairage
 - au bruit
 - aux rayonnements (UV, laser, infrarouges, ionisants, électromagnétiques)
 - aux vibrations
 - aux poussières, fumées, aérosols
- Risque lié aux produits chimiques
- Risque lié aux agents infectieux
- Risques et contraintes liés aux conditions de travail :
 - Contraintes posturales ou gestuelles
 - Manutention
 - Travail sur écran
 - Addictions
 - Travail isolé
 - Risques psychosociaux
 - intensité et complexité du travail
 - horaires de travail difficiles
 - exigences émotionnelles
 - faible autonomie au travail
 - rapports sociaux au travail dégradés
 - conflits de valeurs
 - insécurité de l'emploi et du travail
- Risques d'accidents prépondérants :
 - liés à l'utilisation de machines
 - liés aux chutes d'objet, chutes de hauteur, de plain pied
 - Risques d'incendie, d'explosion
 - Risque électrique
 - Risque routier

PRESTATION de STSA : Diagnostic et Propositions

**Prévention
primaire**

=

**Prévention
durable**

L'équipe pluridisciplinaire de STSA a les compétences nécessaires en matière de santé, sécurité et ergonomie. Elle peut donc parfaitement s'intégrer à vos démarches en matière de prévention en général et de prévention primaire en particulier.

N'hésitez pas à la solliciter.

Pour contacter votre médecin du travail ou le service prévention retrouvez les coordonnées sur www.stsa.fr/Implantations